

LEmag

LA REVUE DE L'UNSA FERROVIAIRE



LES DÉCENNIES À VENIR AVEC L'UNSA-FERROVIAIRE

EDITO

L'UNSA-Ferroviaire au cœur des solutions

PAGE 3



GRÈVE SNCF

Stratégie UNSA doublement payante

PAGES 4 à 6



CAFÉ SOCIAL

Les RPS au cœur de l'action syndicale de l'UNSA

PAGES 7 et 8



VIE SYNDICALE

L'équipe UNSA des centraux sous le signe de la parité

PAGES 9 et 10

AVEC L'UNSA FERROVIAIRE LES CHEMINOTS DANS L'UNITÉ SYNDICALE

Le 10 mai 2016, les cheminots, les salariés du Groupe Public Ferroviaire et de la Branche se sont retrouvés unis dans la rue pour revendiquer une réglementation du travail de haut niveau et pour lutter contre le Dumping social.

Cette manifestation unitaire avait pour thème fort le maintien d'un service public au service de la nation.

Les actifs et les retraités étaient venus en nombre.

Avec près de 15000 manifestants, cette manifestation a adressé un message fort à tous les acteurs du dossier.

L'UNSA Ferroviaire est un des moteurs principaux des mobilisations et des interventions à tous les niveaux.



SOMMAIRE

- **GRÈVE SNCF** P 4 à 6
 - Stratégie UNSA doublement payante
- **CAFÉ SOCIAL** P 7 et 8
 - La prévention des Risques Psycho-Sociaux
- **VIE SYNDICALE** P 9 et 10
 - 47^e Congrès de l'Union des Services Centraux : une équipe sous le signe de la parité !
- **DU CÔTÉ DES RETRAITÉS** P 11 à 15
 - Le billet du Secrétaire général de l'UFR
 - Ce que j'ai compris des Cloud, Data Center, Big Data, IoT, etc
 - Du côté de l'UNSA-Retraitées Élections TPE
Le vieillissement actif en discussion
 - AG Syndicat des retraités de Strasbourg
 - AG Section des retraités des Services Centraux
 - En bref



L'UNSA-Ferroviaire au cœur des solutions

Nous venons de vivre un conflit historique. Historique par son objet mais aussi par le déroulé des événements.

La période que nous vivons aujourd'hui aura des conséquences non encore mesurables pour les années et les décennies à venir. L'avenir du Ferroviaire et de la SNCF sont au cœur des enjeux.

La loi portant réforme du Ferroviaire du 04 août 2014 prévoit la création d'une branche ferroviaire et donc l'obligation d'ouvrir des négociations entre les acteurs concernés : Organisations syndicales représentatives et représentants patronaux (opérateurs public et privé).

Cette situation nouvelle, inédite dans notre secteur, a pour vocation de bâtir des socles de réglementations communes applicables à toutes les entreprises du secteur. Premier gros chantier : la réglementation du travail.

Les discussions ont débuté depuis presque deux ans autour de trois niveaux : Décret Socle – Convention Collective Nationale – Accord d'entreprise.

Dès le début, l'UNSA-Ferroviaire s'est mise en ordre de bataille pour aborder ces trois paliers de façon concomitante. La vision des trois étages en assemblage est indispensable pour mesurer les écarts avec notre réglementation actuelle, le RH00077.

Après des discussions et négociations difficiles, et parfois dans l'impasse, l'UNSA-Ferroviaire a pris ses responsabilités en déposant seule une DCI et ensuite un préavis de grève, avec une grève illimitée à partir du 31 mai 2016 – 19h00. Nous avons été rejoints. Dans un contexte syndical éclaté, nous avons su impulser une dynamique unitaire même si les préavis n'étaient pas communs.

Les journées des 30/31 mai et 1/2 juin ont été cruciales. Au cœur d'un contexte social complexe et explosif, l'UNSA-Ferroviaire a su imposer sa marque de fabrique : Expertise, Responsabilité et vision claire des stratégies de chaque acteur.

Pendant que certains s'activaient dans des stratégies politiques dangereuses, et qui laisseront des traces profondes dans notre entreprise, l'UNSA-Ferroviaire obtenait des résultats par des actes forts : validations écrites d'engagements, clarifications de M. VIDALIES sur la trajectoire financière et sur la dette notamment, mais aussi des évolutions sensibles sur la première version de l'accord d'entreprise avec la Direction. Vous trouverez la chronologie et le détail des faits en pages 4,5 et 6 de ce MAG.

L'UNSA-Ferroviaire a démontré une fois de plus que sa ligne syndicale et ses valeurs ont permis d'obtenir des résultats qui, certes restent à conforter, mais sont bien réels.

L'avenir des cheminots, des salariés du Groupe Public Ferroviaire SNCF et de la Branche est au cœur de notre action syndicale. Le devenir de notre entreprise publique est au centre de nos préoccupations. Nous avons été la seule organisation syndicale à aborder les questions économiques et financières pendant ce conflit en adressant un courrier à M. VIDALIES obtenant réponses et engagements de sa part. La pression a payé.

L'UNSA-Ferroviaire a une vision claire et prospective du ferroviaire.

C'est dans ce contexte que je termine mon mandat.

Depuis 2010, en responsabilité comme Secrétaire Général, je me suis investi sans compter pour que notre organisation syndicale grandisse et devienne un acteur incontournable dans un environnement en pleine évolution.

C'est une grande aventure collective que nous avons vécue ensemble. Je vous en remercie.

Je souhaite à mon successeur autant de bonheurs et de satisfactions que ceux que j'ai vécus. L'UNSA-Ferroviaire a de beaux jours devant elle.

A nous, collectivement, de créer les conditions de devenir 1^{ère} organisation syndicale dans le Groupe Public Ferroviaire et dans la Branche.

Par Marc BAUCHER ■

LE mag 

Le Mag, la revue de l'UNSA Ferroviaire
56 rue du Fg Montmartre - 75009 Paris
Tél. : 01 53 21 81 80 - Fax : 01 45 26 46 65

Courriel : federation@unsa-ferroviaire.org

Site : www.unsa-ferroviaire.org

Directeur de la publication : Marc Baucher

Membres du Comité de rédaction :

Monique Tessier, Alain Fennerich, Marc Baucher

Courriel : baucher.m@unsa-ferroviaire.org

Photos : Régis Chessum, François Durivault,

Monique Tessier, Alain Fennerich

Conception/réalisation : IPPAC

14, rue du Patronage Laïque - 52000 CHAUMONT

Impression : ROTO CHAMPAGNE certifiée IMPRIM'VERT

Z.I. La Dame Huguenotte - 52000 CHAUMONT

CPPAP : 0917 5 07536 - ISSN : 0.3953-3.728

Grève SNCF reconductible

(((Stratégie UNSA doublement payante !



Organisation du travail (Version 2 UNSA) :

- ✓ RTT maintenues pour tous les agents,
- ✓ lieu d'affectation unique sans prise de service délocalisée,
- ✓ temps de conduite des ADC maintenu,
- ✓ 19/6 maintenu dans l'état, dérogations possibles sous conditions avec compensations à négocier avec les signataires de l'accord,
 - ✓ pas de double RHR,
- ✓ agents SUGE liés à la continuité de service,
- ✓ statut de Roulant pour les ASCT confirmé,
- ✓ compensations pour les sédentaires,
- ✓ nombre de repos garanti pour le forfait jour.

Décision ministérielle :

- ✓ Dette ferroviaire,
- ✓ trajectoire financière de SNCF Réseau,
- ✓ décret relatif à la règle d'or.

Les paroles s'envolent, les écrits restent
L'UNSA suspend son préavis et maintient la pression sur les négociations !
L'UNSA ne s'interdit rien dans les jours à venir...



Paris, le 02 juin 2016

Négociations en faveur des salariés

Chronologie d'une démarche UNSA constructive



WE des 28 & 29 mai 2016

Durant tout le WE du 28 au 30 mai, l'UNSA-Ferroviaire mandatée et plébiscitée par un nombre croissant de salariés a pris contact et négocié avec le cabinet du Secrétaire d'État aux transports. Un relevé de décisions actant des avancées notables issues des négociations est envoyé à l'UNSA dimanche à 20h50 (version exhaustive médiatisée aux salariés SNCF par l'UNSA).

Lundi 30 mai 2016



Ce relevé de décisions issu des négociations est jugé "non reconnu et non validé" par la SNCF. Des menaces de démissions "au plus haut niveau de l'entreprise" fuient à la SNCF et dans la presse !

Après consultation démocratique de sa structure à 13h30, l'UNSA maintient son préavis et écrit au Ministère pour obtenir audience. Reçue dans l'après-midi, l'UNSA obtient finalement de la SNCF en fin de journée un engagement écrit d'application des revendications et négociations UNSA pour tous les salariés du GPF SNCF. L'UNSA obtient également, la garantie écrite du nombre de repos pour le forfait jour.



La CFDT et la FGAAC annoncent dès 14h00 lors d'un point presse, leur sortie du mouvement de grève reconductible, sans aucune garantie de l'Entreprise SNCF à cet instant, quant aux applications de textes, faute de signature ad hoc, et sans poursuivre le rapport de force au niveau CCN, comme mandatées par ses adhérents en résolutions de congrès (base RH00077) !!!

Mardi 31 mai 2016

L'UNSA consulte sa structure ; mandat est donné de s'inscrire dans son préavis déposé le 17 mai aux seuls sujets ferroviaires, afin de poursuivre les négociations envers la Convention Collective Nationale et d'attendre les textes (officiels et consolidés) de l'Entreprise. Un courrier est adressé au Secrétaire d'État aux transports concernant le traitement de la dette ferroviaire et la trajectoire financière de SNCF Réseau, afin de trouver réponses et actes forts, au regard des obligations de la loi portant réforme du ferroviaire.





Mercredi 01 juin 2016

L'UNSA reçoit du Secrétaire d'État en charge des transports, un courrier d'engagements concernant le traitement de la dette ferroviaire, la trajectoire financière de SNCF Réseau et du décret sacralisant la règle d'or relative aux investissements. L'UNSA consulte de nouveau sa structure; mandat est donné de poursuivre et de renforcer l'action afin d'impulser l'amélioration de la Convention Collective Nationale et d'obtenir de la SNCF des précisions sur les textes (accords d'entreprise), au regard des écarts constatés avec les négociations UNSA du WE.

Jeudi 02 juin 2016

L'UNSA a constaté des écarts significatifs entre les engagements écrits SNCF du lundi 30 mai et la version 1 du Projet d'accord d'Entreprise. Une délégation UNSA s'est rendue au siège de l'Entreprise pour exiger une mise en conformité du texte de l'accord. Une version 2, intégrant les éclaircissements exigés par l'UNSA, est rédigée sous le contrôle de notre délégation. L'UNSA a demandé l'accélération des négociations de l'accord d'Entreprise avec toutes les organisations syndicales représentatives.



L'UNSA suspend son préavis de grève et maintient la pression sur les rédactions des textes CCN et accords d'Entreprise des Entreprises Ferroviaires.

L'UNSA-Ferroviaire, en responsabilité, n'est donc pas tombée dans le piège du basique satisfecit au regard du seul accord d'Entreprise SNCF, négocié et assimilable au RH 00077.

En négociant une convention collective optimum et un accord d'Entreprise SNCF de haut niveau, l'UNSA-Ferroviaire agit contre le dumping social dans la branche ferroviaire et pour l'équilibre vie professionnelle / vie privée des salariés. En obtenant des échéances et des engagements sur la trajectoire économique et sur la situation financière de SNCF Réseau, l'UNSA-Ferroviaire agit pour la sauvegarde du réseau TER et pour l'emploi dans le Groupe Public Ferroviaire.

Certains ont trahi leurs mandants et les salariés ! L'UNSA les respecte !



L'expertise au service des salariés !

Prévention

La prévention des Risques Psycho-Sociaux

► **LE MIROIR SOCIAL A ORGANISÉ UN « CAFÉ SOCIAL » LE JEUDI 14 AVRIL 2016 SUR LE THÈME : QUELS SONT LES DESSOUS DE L'ASSISTANCE PSYCHOLOGIQUE AUX SALARIÉS ? UNE RENCONTRE SUR LA PRÉVENTION DES RPS (RISQUES PSYCHO-SOCIAUX) À LA PROMOTION DE LA QVT (QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL).**



Isabelle SECHET du Pôle HSCT de la Fédération a participé à cet échange pour connaître le point de vue d'autres entreprises sur les problèmes des risques psychosociaux que rencontrent les salariés et parler de l'accompagnement qui peut être mis en place dans ces entreprises.

Pour cela, 3 intervenants très différents se sont exprimés :

- ✓ le cabinet PSYA,
- ✓ la RH de HPE (Hewlett Packard Entreprise) Entreprise multinationale américaine,
- ✓ un délégué social d'une organisation syndicale.

Le cabinet PSYA, créé en 1997, fut parmi les premiers cabinets français à proposer des solutions dans le domaine de la prévention de la santé psychologique. Depuis, PSYA a élargi son champ d'intervention en développant une approche globale de l'individu et de sa relation au travail avec pour objectif de répondre aux besoins de chaque organisation en fonction de ses spécificités, objectifs et moyens.

Aujourd'hui le cabinet compte 80 collaborateurs, psychologues cliniciens, psycholo-

gues du travail, ergonomes, sociologues, psychosociologues et consultants RH, tous conscients des enjeux liés à la santé des salariés et interviennent en collaboration avec tous les acteurs de l'Entreprise.

Un accompagnement à distance peut s'effectuer par téléphone, par internet, mais également en face à face. C'est un Centre d'écoute psychologique où les salariés peuvent s'exprimer librement sur les difficultés qu'ils rencontrent dans leur travail. L'idée de ce dispositif de prévention et d'accompagnement consiste en un suivi de la personne, toujours par le même psychologue. Le cabinet PSYA est un prestataire de service qui œuvre pour éviter que les situations ne se dégradent. Son but : accompagner les personnes qui les ont contactés ou les orienter suivant le cas. L'entreprise fait le choix de mettre en place cette démarche au sein de son établissement par la mise en place d'un numéro vert, pour pouvoir joindre le pôle de soutien psychologique, conservant ainsi le secret professionnel et la confidentialité.

Toutes les situations peuvent être prises en compte, qu'elles soient personnelles

ou professionnelles. Dans les difficultés personnelles on retrouve le plus souvent des problèmes de couples, d'enfants, suite à un décès, un divorce... et/ou d'ordre social, l'endettement, le chômage, la précarité, tension avec la hiérarchie...

Le CHSCT doit savoir comment le dispositif a été utilisé et vers quels acteurs ont été orientés les salariés : le médecin du travail, la responsable des ressources humaines, la ligne managériale...

Dans tous ces domaines

Psya
Prévention & gestion des risques psychosociaux

Accompagne votre démarche de prévention



Quelques données chiffrées :

- ✓ 60 % d'appels de femmes pour 40 % d'hommes,
- ✓ une tranche d'âge entre 40 et 60 ans,
- ✓ situation familiale : séparation pour 1/4 de divorce,
- ✓ 3/4 des appels concernent des salariés en activité,
- ✓ 20 % de salariés en arrêt maladie appellent souvent pour un mal être à la reprise de l'arrêt.

Le Cabinet PSYA peut être briffé par les entreprises sur leurs grands projets afin d'être en mesure de répondre plus précisément aux questions des salariés. Chez PSYA, les psychologues cliniciens travaillent avec un prisme individuel pour évaluer le mal être de la personne. Ils sont formés pour évaluer le risque et la dangerosité de la situation et auront ainsi une écoute active. Ils laissent tout l'espace au salarié pour qu'il puisse s'exprimer librement.

La responsable RH de Hewlett-Packard Entreprise, officiellement abrégée HPE, présente la multinationale et explique comment ils ont été amenés à mettre en place un accompagnement ciblé au changement qui impacte la vie de l'entreprise. Ils ont instauré des permanences régulières de face à face sur les différents sites en France, mais variables d'une agence à l'autre.

La Société est très orientée vers le digital, ultra-connectée avec une révolution

digitale. Son but : l'écouter des salariés et prendre du recul sur les transformations liées au digital.

Initialement entreprise d'électronique et d'instrumentation, HPE a évolué vers l'informatique, les imprimantes, les Serveurs & Réseaux et le multimédia. Elle fait partie des 40 plus grosses entreprises mondiales et a son siège à Palo Alto dans la Silicon Valley en Californie.

Consciente de l'énorme charge de travail de chacun, l'entreprise consent une grande souplesse à ses salariés, mais une souplesse cadrée qui ne soit pas néfaste pour l'entreprise.

Le délégué social, pour terminer, a expliqué son rôle et son réseau :

Qu'est-ce qu'un délégué social ?

C'est une personne qui fait partie d'un réseau d'entraide pour tout le monde. Un service pour tous. Comprendre et agir, savoir orienter, cerner les limites.

Le délégué précise qu'il était le premier en France à avoir fait sa formation au Québec. Aujourd'hui il y a 25 délégués sociaux formés en France par des Québécois. En effet, en 1980 il y avait au Québec 20 % de chômage ce qui a engendré des problèmes d'alcool et de drogue importants. Les délégués ont 90 % d'écoute pour 10 % d'orientation vers des professionnels.

Son objectif :

Assurer le bien-être des personnes, une aide d'égal à égal, volontaire et confidentielle, l'entraide entre pairs, et la prévention qui est l'outil privilégié.

Le contact des non professionnels est aussi important : le RH, le CHSCT, les collègues de travail ont également un rôle très impor-

tant à jouer de par leur proximité avec la personne en détresse morale.

Quant aux professionnels comme le médecin du travail, le psychologue, l'assistante sociale, l'infirmière, ils doivent travailler ensemble pour former une cohésion afin d'obtenir de meilleurs résultats.

Son rôle ?

ÉCOUTER en toute confidentialité, COMPRENDRE ce que vous vivez, OFFRIR une relation d'aide. Prévenir plutôt que Guérir, cela signifie écouter celles et ceux qui en expriment le besoin, partager avec celles et ceux qui en font la demande, aider celles et ceux qui veulent un appui.

Votre délégué vous aide à trouver de l'aide aux difficultés de la vie :

- ✓ l'endettement,
- ✓ l'alcoolisme et autres toxicomanies,
- ✓ problèmes familiaux (violence, rupture, famille éclatée ou monoparentale, parents âgés ...),
- ✓ la santé mentale et le travail (stress, épuisement professionnel, état dépressif, harcèlement ...),
- ✓ toute autre difficulté d'ordre personnel,
- ✓ détresse au travail 1/4 Hommes et 1/3 Femmes,
- ✓ 2/3 absentéisme (causes personnelles),
- ✓ 1/3 absentéisme (causes professionnelles).

Une personne de l'assistance est intervenue sur « l'importance de s'attaquer à la souffrance mais se demandait à quel moment allait-on s'attaquer réellement aux causes, à la source de tous ces maux qui donnent un mal être aux êtres humains ? ».

On peut agir sur les effets et remonter aux causes par la même occasion, mais il faut que les différents acteurs travaillent ensemble, car on ne peut pas arriver à un bon résultat en travaillant tout seul.

Notre monde s'est forgé beaucoup de contraintes et un cadre réglementaire avec lequel il faut pouvoir faire au mieux.

Quand va-t-on adapter le travail à l'homme et on non pas l'inverse ? Grande réflexion qui a tout son sens surtout à l'époque où le mal être au travail est de plus en plus flagrant !!!

“ ÉCOUTER en toute confidentialité, COMPRENDRE ce que vous vivez, OFFRIR une relation d'aide. ”

47^e Congrès de l'Union des Services Centraux : une équipe sous le signe de la parité !



➤ **LE CONGRÈS DE L'UNION DES SERVICES CENTRAUX A EU LIEU DU 3 AU 5 MAI 2016 EN CORSE DU SUD À PORTICCIO CONFORMÉMENT À LA DÉCISION PRISE IL Y A 3 ANS AU CONGRÈS DE BÉNODET. CE CONGRÈS A PU SE FAIRE AVEC LE CONCOURS FINANCIER DE TOUS LES PARTICIPANTS, EN INCLUANT UN JOUR FÉRIÉ, CELUI DE L'ASCENSION.**

Après le discours d'ouverture du Congrès par Sophie Girard, Secrétaire Générale de l'Union des Services Centraux, c'est le règlement intérieur du congrès qui a été mis en place et adopté par un vote par mandat. Les modifications du statut de l'Union ainsi que le Règlement Intérieur, ont été soumis au vote et unanimement adoptés. Sophie Girard a présenté son rapport moral et d'activité des 3 années passées, approuvé à l'unanimité, puis Bruno Moine, Trésorier de l'Union des Services Centraux, a présenté son bilan, également approuvé à l'unanimité.

Ensuite, il a été procédé à l'élection de la nouvelle équipe du Secrétariat de l'Union. Cette nouvelle équipe respecte la parité. Ont été élus :

- Secrétaire Générale : Sophie Girard,
- Premier Secrétaire Général Adjoint : Nathalie Moine,



- Second Secrétaire Général Adjoint : Benoit Rolland,
- Trésorier : Bruno Moine,
- Premier Trésorier adjoint : Eva-Muriel Chane-Fan.
- Second Trésorier adjoint : François Durivault.

Roger Dillenseger, Secrétaire Général Adjoint de l'Unsa-Ferroviaire, a évoqué l'actualité syndicale, les réformes en cours de discussion auxquelles l'UNSA est associée ainsi que la vision de l'Unsa-Ferroviaire suite à la Réforme du Ferroviaire. Des échanges avec les centraux sur le développement syndical et des précisions sur l'avenir de la zone des centraux ont eu lieu.

Roger Dillenseger a rappelé que toutes les zones ont toujours leur place à l'Unsa-Ferroviaire et d'autant plus la zone de l'Union des Services Centraux qui détient la majorité des CE nationaux.

Le Congrès UNSA-Ferroviaire prévu du 14 au 17 juin 2016 à Vittel devra apporter des réponses aux enjeux de demain.

Roger Dillenseger a dû rentrer sur Paris le lendemain à l'aube pour participer à la Table

Ronde avec l'Entreprise sur l'Organisation du Travail.

Invité par l'Union des Centraux, Dominique Triquet, secrétaire fédéral de la zone Sud-Est, a pris la parole pour la présentation de la zone Sud-Est.

Pour se distraire, la cinquantaine de participants a effectué une visite touristique sous un soleil radieux, dans un lieu extraordinaire, les calanques de Piana et a pris place à bord d'une vedette à Porto pour découvrir la magnifique réserve de Scandola. Tout le monde est revenu enchanté et le repas de gala avec sa gastronomie locale le soir même a fini de les rendre « accro » à la Corse...

La dernière journée a été entièrement consacrée aux orientations syndicales du congrès fédéral de juin. Eric Tourneboeuf, invité par l'Union des services Centraux, a ensuite mené le débat avec Thierry Marty sur les propositions d'amendements qui seront défendues par l'union des Centraux concernant le projet d'orientations syndicales pour les années à venir. Les échanges ont été animés avec une participation active de



tous les Centraux et des propositions riches et constructives pour l'avenir de l'Unsa-Ferroviaire. Ces orientations feront l'objet de délibérations lors du Congrès national UNSA-Ferroviaire où des ateliers sont prévus pour travailler en groupe.

Ce congrès studieux s'est terminé par le discours de clôture du 47^{ème} Congrès des Services Centraux à Porticcio de la Secrétaire Générale, ré-élue à l'unanimité, dont voici un extrait :

« C'est avec grand plaisir que je m'adresse à vous en tant que Secrétaire Générale des Centraux pour un second mandat.

Ce congrès a été riche à plusieurs niveaux pour :
 – la présence assidue et nombreuse des congressistes (aux débats et réunions),
 – les sujets évoqués lors de ce congrès,

– les différents intervenants des Centraux,
 – la présence du Secrétaire Général Adjoint Roger Dillenseger avec des sujets d'actualités : la réforme et l'avenir du ferroviaire,
 – pour les orientations syndicales, Eric Tourneboeuf qui a fortement contribué à l'adoption de nos résolutions des 4 thèmes qui seront débattus lors du prochain congrès fédéral à Vittel,
 – sans oublier Thierry Marty qui a également participé à la mise en forme de nos contributions,
 – le seul « zonard » qui ait eu le courage de venir affronter les Centraux et c'était un grand plaisir de l'avoir parmi nous, il s'agit bien sûr de Dominique Triquet,
 – l'élection partagée par toutes les UAD et plus particulièrement toutes les personnes qui m'ont fait confiance,

– et en particulier, nos jeunes militants qui boostent les UADs et donc les Centraux, nos jeunes qui représentent l'avenir des Centraux et de l'UNSA-Ferroviaire.

J'espère que ce congrès, tant attendu par toutes et tous, a été à la hauteur de vos espérances et que nos travaux seront bien portés lors du congrès fédéral de Vittel.

Je remercie les congressistes et les intervenants pour leur implication qui a contribué à la réussite de ce Congrès.

Solennellement, et avec une grande émotion, puisque nous allons repartir vers le continent et laisser derrière nous l'île de Beauté, je déclare donc le 47^e Congrès des Centraux clos ».

Par Sophie GIRARD ■

► ZOOM

COMMÉMORATION

Commémoration du 8 mai à Paris-Nord

Comme à son habitude, l'Unsa-Ferroviaire a participé à la commémoration du 8 mai 1945. Elle était représentée par une délégation de la Fédération et l'UR de Paris-Nord. Cette année, l'ancien site du dépôt de la Chapelle, haut lieu de la mémoire cheminote, avait été retenu pour célébrer le 71^{ème} anniversaire de la victoire des Alliés et la fin de la seconde Guerre mondiale.

Dans son allocution, le Président Pépy a rappelé à chacun l'importance des chiffres que le conflit 1939-1945 a généré en termes de pertes de vies humaines. 8 500 cheminots ont été tués au combat dans l'exercice de leurs fonctions ou sous les bombardements. 2 500 agents ont été en outre victimes de la répression des nazis et du régime de Vichy dont 1 400 déportés en Allemagne. Sur les plaques commémoratives du dépôt de la Chapelle sont inscrits 37 noms, déportés non revenus des camps, exécutés, victimes de la guerre, du bombardement du 21 avril 1944 sur le site, victimes de la campagne de 1940 et prisonniers de guerre décédés. Tous ces noms rappellent l'implication de la SNCF dès le



début de la guerre avec notamment la mobilisation d'un quart des cheminots et plus de la moitié en affectation spéciale au prix d'une augmentation jusqu'à 60 heures hebdomadaires du temps de travail. Très vite, la SNCF est devenue l'instrument technique de la déportation de 86 000 personnes vers les camps et du transport vers l'extermination de 76 000 juifs. Face à cette barbarie,

très nombreux furent les cheminots engagés dans les actions de la Résistance. C'est pourquoi il était essentiel, au lendemain de la date anniversaire du 8 mai 1945, de prendre le temps d'honorer la mémoire de tous ceux qui ont sacrifié leur vie.

Par Régis CHESSUM ■

Ne restez pas coupé du monde !

Si votre fin de carrière approche, pensez à informer votre UR/UAD de votre date de départ. Pour une cotisation modeste (45 €/an en 2016), conti-

nuez votre engagement, rejoignez l'UFR qui défend les intérêts des retraités et participe activement à la vie de la fédération.

Vous continuerez ainsi à être informé de la vie de l'Entreprise ainsi que de l'action de l'UNSA et vous serez invité à rencontrer d'anciens collègues au cours de réunions conviviales.

LE BILLET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'UFR



Joël RECART ■

Ensemble c'est mieux

ensemble

► **LE 10 MAI, DE NOMBREUX CHEMINOTS ACTIFS ET RETRAITÉS SE SONT RETROUVÉS UNE NOUVELLE FOIS POUR DÉFENDRE ET AMÉLIORER NOTRE RÉGIME SPÉCIAL DE PROTECTION SOCIALE.**

L'intersyndicale des retraités avait, le mois précédent, adressé un courrier à Marisol Touraine, Ministre des Affaires Sociales, lui demandant une audience afin de lui rappeler certaines revendications (augmentation des pensions ramenée au 1^{er} janvier, revalorisation des basses pensions et l'abrogation du décret mettant en place la mensualisation des pensions).

Sans surprise, nous sommes toujours en attente d'une réponse nous proposant une éventuelle rencontre, preuve encore une fois de la considération que peut avoir ce Gouvernement pour les retraités.

Cette façon de faire ressemble étrangement à la manière dont a été engagée la loi El Khomri en ne tenant pas compte de l'avis des organisations syndicales tout en mettant en avant, dans une dialectique médiatique bien rodée, la pratique de la concertation.

Il ne faut donc pas s'étonner des réactions multiples à toutes les frustrations et ressentiments dans notre pays.

Il y a là un très grand danger pour la démocratie et explique sans aucun doute le décalage flagrant existant entre les citoyens et les hommes politiques.

C'est dans ce climat tendu que notre Fédération a débattu de ses orientations syndicales durant le Congrès fédéral du 14 au 17 juin à Vittel afin de définir une ligne syndicale qui se résume ainsi : « ni courtisans, ni démagogues ».

L'UFR, par sa trentaine de participants, a été partie prenante et source de propositions dans les débats, tout en restant fidèle à ses convictions syndicales, sociales et intergénérationnelles.

Elle a privilégié avec force l'intérêt général à l'intérêt individuel afin que toutes et tous ensemble nous soyons convaincus que cette force collective, rempart contre l'égoïsme et l'individualisme, emmène notre Fédération vers de nouveaux succès électoraux pour l'intérêt des cheminot(e)s, de leurs familles et des retraité(e)s.

Construisons notre avenir quel que soit notre âge en étant forts, unis et sereins.

Ce que j'ai compris des Cloud, Data Center, Big Data, IoT, etc

Pour ceux qui sont connectés à internet, tous connaissent, mais n'utilisent peut-être pas, le « **Cloud** », expression anglaise signifiant le « nuage ». Tous les fournisseurs d'accès internet permettent d'y loger un certain nombre de fichiers pouvant être ouverts de n'importe quels ordinateurs, tablettes ou smartphones évitant ainsi de transporter une clé USB ou un Disque Dur amovible et surtout de perdre cet utilitaire de stockage.

Un petit conseil malgré tout, conservez chez vous une sauvegarde de vos dossiers « sensibles » sur clé USB ou DD, un ordinateur peut rendre l'âme inopinément et vous mettre dans l'embarras. L'autre « mésaventure » est un crash total avec dossiers non récupérables d'un Data Center. Le risque zéro n'existe pas, et quelques entreprises des Etats Unis viennent de le comprendre !

Les **Data Center** sont des immenses espaces contenant des énormes Disques Durs contenant les données d'une ou plusieurs entreprises. Ces données peuvent être vos comptes bancaires, vos données fiscales, vos dossiers santé dans un hôpital, etc... Ces Data Center utilisent des dizaines de milliers de composants électroniques dégageant une chaleur intense et nécessitent donc un système de refroidissement très sophistiqué. Data Center parfois basé à proximité d'un fleuve, l'eau étant meilleur refroidisseur que l'air. La chaleur dégagée est d'ailleurs généralement récupérée pour le chauffage des bureaux des personnels. Ecologie oblige.

Le **Big Data**, littéralement « grosses données », ou méga données désigne des ensembles de données qui atteignent un volume tel qu'il en deviennent difficiles à travailler avec des outils classiques de gestion de base de données ou de gestion de l'information.

L'explosion quantitative (et souvent redondante) de la donnée numérique contraint à de nouvelles manières de voir et d'analyser le monde. De nouveaux ordres de gran-

deur concernent la capture, le stockage, la recherche, le partage, l'analyse et la visualisation des données. Les perspectives du traitement des *big data* sont énormes et en partie encore insoupçonnées ; on évoque souvent de nouvelles possibilités d'exploration de l'information diffusée par les médias, de connaissance et d'évaluation, d'analyse tendancielle et prospective (climatiques, environnementales ou encore sociopolitiques, etc.) et de gestion des risques (commerciaux, assuranciers, industriels, naturels) et de phénomènes religieux, culturels, politiques, etc...

Et enfin les derniers-nés : les « objets connectés » symbolisés par les trois lettres « **IoT** », internet of things en anglais, ou **IdO** : l'Internet des objets. L'internet des objets connectés représente les échanges d'informations et de données provenant de dispositifs présents dans le monde réel vers le réseau Internet. Par exemple une montre donnant votre rythme cardiaque reliée à une application téléphonique, elle-même connectée à un Data Center. De dernière génération, les frigidaires intelligents, capables de reconnaître, via les codes barre, voire leurs dégagements chimiques, les aliments stockés et transmettre sur votre smartphone les possibilités de menus, ou vous signaler la nécessité de commander un produit arrivant en fin de contenu ou de date prochaine de péremption. Certaines applications pourront même commander directement le produit au « Drive » de votre grande surface préférée.

Concernant la santé, les pacemakers connectés à internet devraient rapidement devenir un équipement standard pour les trois millions de porteurs dans le monde et rien n'empêchera de mesurer en continu d'autres valeurs physiologiques comme la glycémie et donc calculer les unités d'insuline que la pompe doit envoyer dans le corps, ou la pression sanguine pour les cardiaques, comme une sorte de sentinelle de l'intérieur.

Ces exemples ne sont que d'infimes possibi-



lités parmi les milliers que nous allons avoir, enfin surtout les générations suivantes, à notre disposition. L'estimation des objets connectés pour 2020 est de 30 milliards !! Nous en aurons inévitablement un avant la fin de notre vie !

L'internet des objets est considéré comme la troisième évolution de l'Internet, baptisée Web 3.0. L'internet des objets est en partie responsable d'un accroissement exponentiel du volume de données générées sur le réseau, à l'origine du Big Data.

Toutes ces données, vont permettre de trouver, grâce à des algorithmes (suites finies et non-ambiguës d'instructions permettant de donner la réponse à un problème) des solutions à des problèmes de tous genres : météo, santé, recherche médicale ou industrielle...

Si nos grands-parents étaient déconcertés par le téléphone et la télévision, nous ne sommes pas au bout de nos étonnements.

Sources : <https://fr.wikipedia.org> -
<http://www.generation-nt.com> -
http://www.francetvinfo.fr/decouverte/video-diabete-un-smartphone-pour-mieux-se-soigner_292609.html

UNSA Retraités

Du côté de l'UNSA-Retraitéés

Élections TPE

Les élections dans les TPE, qu'est-ce que c'est ?

Cette consultation, prévue du 28 novembre au 12 décembre 2016, permet d'élire les représentants des personnels salariés des entreprises de moins de 11 salariés dans les commissions paritaires régionales interprofessionnelles.

Cela concerne quels salariés ?

Tous les salariés des entreprises de moins de 11 salariés, y compris les salariés rémunérés par chèque emploi service par les particuliers employeurs. Ils sont 4,5 millions à pouvoir voter.

Pourquoi est-ce important pour l'Unsa ?

Ce scrutin est déterminant, comme les élections aux Comités d'Entreprises, les élections des délégués du personnel (DP), pour déterminer la représentativité des organisations syndicales qui sera mesurée sur une période qui va du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2016. L'Unsa a pour objectif d'obtenir la représentativité interprofessionnelle en 2017. Pour cela, chaque voix obtenue par l'Unsa à ces élections est déterminante.

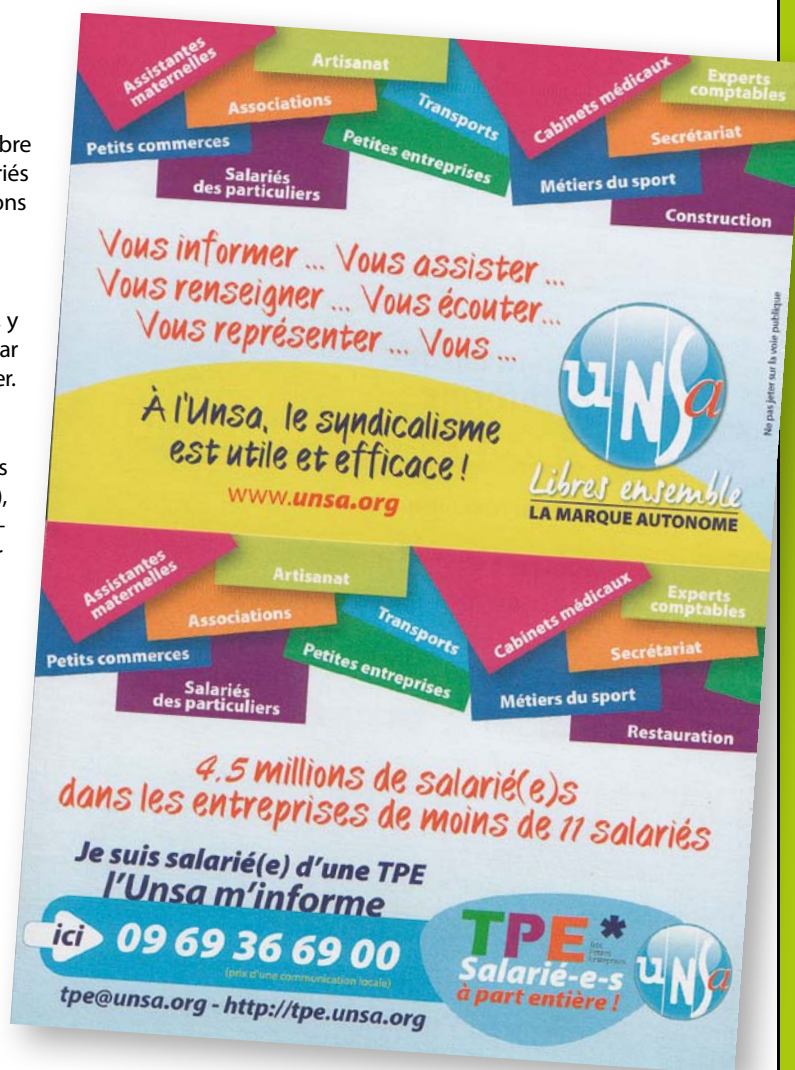
La représentativité, ça concerne les retraités ?

Oui, parce que cela peut déterminer la place qui sera faite à l'UNSA Retraités dans les instances consultatives : Haut Conseil de l'âge de l'enfance et de la famille, Comité Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA).

Moi, retraité, qu'est-ce que je peux faire ?

Je peux transmettre aux salariés concernés que je connais les petits tracts accordéon appelant ces salariés à voter Unsa. Si j'ai plus de temps, je me rapproche de l'Union Départementale Unsa pour des actions d'information et de sensibilisation.

Actifs ou retraités, la représentativité de l'Unsa, c'est notre affaire !



Le vieillissement actif en discussion

C'est dans le cadre européen qu'une négociation s'est ouverte entre employeurs et syndicats (CES), en vue d'un accord sur le vieillissement actif et la solidarité intergénérationnelle dans les entreprises, où la place des seniors et celle des jeunes nouvellement employés mérite d'être mieux considérée.

Les syndicats européens ont listé 6 priorités :

- la santé : arriver à la retraite en bonne santé,
- établir un diagnostic des entreprises (départs à la retraite programmés, CDD/CDI, anticipation dans la gestion du personnel...),

- formation à double sens entre les seniors et les jeunes,
- faciliter l'employabilité et l'insertion des jeunes,
- rôle des directions (propositions de postes adaptés en fonction de l'âge...),
- nouvelles technologies (numérisation...).

En outre, les syndicats français ont de leur côté, évoqué des spécificités :

- les contrats de génération (ils sont aujourd'hui à moins de 20 % dans les grandes entreprises),
- les salariés aidants (loi d'adaptation sur le vieillissement),

- le tutorat (le CPA, formation tout au long de la vie),
- les stages de jeunes, la surtaxation des CDD,
- les instances de concertation (dialogue social),
- le projet de loi sur la numérisation.

Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de cette négociation à laquelle participe l'UNSA au sein des organisations syndicales de retraités.

Par Jean-Marc SCHAEFFER ■

AG Syndicat des retraités de Strasbourg



L'AG du Syndicat de Strasbourg s'est déroulée le 21 avril 2016 au restaurant « Chez Audrey » à Colmar, en présence d'une quarantaine d'adhérents.

Le Président du Syndicat, Jean-Pierre Kowal, ouvre la séance à 10 heures et souhaite la bienvenue aux adhérents présents et aux invités : Joël Recart, Secrétaire de l'UFR ; Alain Fennerich, Président de la Section Est et Jean-Marc Blaising, Vice-président ; Daniel Vaireaux, Trésorier de la Section Est et Jacques Martin, Trésorier adjoint, et les Présidents des Syndicats de Nancy, Paris-Est et Reims. Il transmet les excuses de Christophe Beclier, Secrétaire de l'UR Alsace, retenu dans une autre instance.

Le projet de PV de l'Assemblée Générale de 2015 a été approuvé en séance. Le Président a présenté le rapport moral, soulignant qu'il était heureux de recevoir autant d'adhérents à l'AG et d'en compter 5 nouveaux parmi les présents. Il les a remerciés pour leur intérêt pour le fait syndical, et a aussi remercié tous ceux qui se sont excusés car n'ayant pu se déplacer. Pour ce premier exercice en tant que Président, il remercie toute l'équipe du Comité Directeur, partiellement renouvelée, pour son implication dans la bonne marche du Syndicat. Il évoque également les sombres heures qu'ont connues Paris en novembre et Bruxelles plus récemment, ainsi que l'accident du TGV d'essais à Eckwersheim. En mémoire

de toutes ces victimes et des 5 adhérents décédés depuis la dernière AG, il demande à l'assemblée de respecter une minute de silence.

Après la présentation du rapport d'activité, le Président commente l'évolution des effectifs, relativement stable, bien qu'ayant connu un renouvellement marqué.

Puis Serge Stocky, Réviseur aux comptes, présente le bilan financier. Quitus est donné à Francine Bronner, Trésorière, par l'assemblée. Le Président la remercie pour la qualité du travail effectué, ainsi que pour son implication dans l'organisation de la journée.

La parole est ensuite donnée aux différents intervenants, entre autres sur les thèmes :

- de la réorganisation des structures de l'Entreprise et des problèmes qui en résultent,
- des difficultés liées à la mise en place de la mensualisation du paiement des pensions,
- de la réforme du Ferroviaire,
- du congrès de juin 2016 à Vittel et le renouvellement de l'équipe dirigeante de l'UNSA- Ferroviaire,
- de l'actualité ferroviaire régionale.

Le Président lève la séance à 12 heures, et les discussions se poursuivent autour d'une table conviviale.

Par Jean-Pierre KOWAL ■

AG Section des retraités des Services Centraux



Image de gauche : de gauche à droite, Monique Tessier, Jacqueline Jannet, Jean-Marc Schaeffer, Sophie Girard, Eric Tourneboeuf, Yvon Dantard.

Cette assemblée générale s'est déroulée le 7 avril dernier, dans la salle de conférences du restaurant « Chez Jenny » à Paris, en présence de plus de 70 participants : adhérents, représentants des autres Sections UFR et intervenants. Les travaux en cours à la Fédération et le nombre important de participants avaient incité les organisateurs à se délocaliser dans un lieu certes inhabituel, mais très agréable, qui a certainement contribué à l'ambiance amicale de la journée.

Les rapports d'activité et financier, présentés respectivement par la Présidente et le Trésorier, ont été approuvés à l'unanimité. Le Bureau de la Section a également été élu à l'unanimité. Au cours de son exposé, Monique Tessier a notamment insisté sur l'organisation et les actions menées par la Section des Centraux :

« ... Notre Section se doit d'être au service des intérêts collectifs de ses adhérents, en étant partie prenante des activités et des décisions de notre Fédération et de l'UFR en particulier. Nous cherchons aussi à être un lien social entre nos adhérents... Nous sommes ... présents à toutes les réunions statutaires de la Fédération, que ce soit chez les Actifs ou chez les Retraités. Cela permet de faire entendre la voix des Retraités Centraux, de donner notre avis, de participer aux décisions prises, et aussi de recevoir beaucoup d'informations que nous pouvons ensuite vous relayer... Il est essentiel de vous informer et d'échanger avec vous ; mais nos effectifs sont en baisse et il donc est important de faire venir de nouveaux adhérents. Plus nous serons nombreux, mieux nous serons écoutés. Ceci est valable pour notre Section, comme

pour notre organisation dans son ensemble ».

Une grande partie de la séance a été consacrée aux sujets d'actualité et aux échanges entre les intervenants et la salle. Rémy-Charles Dossin nous a donné des explications sur l'évolution des prix et pensions, sujet qui fait l'objet d'un suivi très détaillé de sa part. Puis Sophie Girard (Secrétaire générale de l'Union des Centraux Actifs), Roger Dillenseger (Secrétaire général adjoint de la Fédération) et Eric Tourneboeuf se sont relayés pour évoquer les dossiers en cours : réforme du ferroviaire et négociations qui en découlent, organisation de notre Fédération face à l'évolution de l'Entreprise, relations avec les adhérents, congrès des Centraux Actifs et futur congrès fédéral en juin 2016... Pour terminer, Jean-Marc Schaeffer a fait un large tour de l'actualité interprofessionnelle et sur le rôle et l'évolution de l'UNSA-Retraitées. Secrétariat élu le 7 avril :

- Présidente : Monique Tessier
- Vices-Présidents : Jean-Marc Schaeffer – Claude Girard
- Secrétaire : Jacqueline Jannet
- Secrétaire adjointe : Mireille Décor
- Trésorier : Yvon Dantard
- Trésorier adjoint : Gilles Mangez

L'équipe de la Section des Centraux remercie vivement tous les participants à cette journée, ainsi que tous nos fidèles adhérents qui nous soutiennent tout au long de l'année.

Par Monique TESSIER ■

EN BREF . . .

NE VOUS FAITES PAS AVOIR !

Une extension de garantie de conformité de deux ans est entrée en vigueur en mars dernier.

Défaut de conformité, c'est quoi ?

- le bien est impropre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable (un appareil habituellement prévu pour fonctionner sans fil sur batterie, doit être branché sur secteur).
 - le bien ne correspond pas à la description donnée par le vendeur (la couleur n'est pas la bonne).
 - le bien ne possède pas les qualités annoncées par le vendeur ou convenues avec vous (une hotte aspirante, présentée comme très silencieuse, s'avère bruyante).
- Les défauts peuvent provenir du bien en lui-même, de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à la charge du vendeur ou réalisée sous sa responsabilité.

Cette garantie s'applique à condition que le défaut date d'avant l'achat et depuis le 18 mars.

Si votre achat était antérieur au 18 mars, vous avez 6 mois pour faire jouer cette garantie de conformité. Désormais c'est 2 ans.

Attention beaucoup d'abus sont constatés par des distributeurs, en grandes surfaces ou sur internet, proposant des extensions de garanties commerciales payantes.

Source : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11094

IMPÔTS : Désormais, pour être accueilli, il faudra avoir pris rendez-vous

Terminé le contribuable qui se pointe, son dossier sous les bras, pour demander un conseil ou une faveur aux impôts. Désormais, il faudra avoir pris rendez-vous... sur des bornes interactives dans les halls des hôtels des Impôts. La Direction générale des finances publiques, a présenté une réforme visant à... supprimer l'accueil des usagers ! Non pas définitivement, bien sûr, mais en limitant le plus possible les interactions entre les agents des impôts et les contribuables. **Le but affiché est de contraindre ces derniers à utiliser le plus possible des outils électroniques : applications et sites mobiles sur smartphones, sites Internet, et même... bornes interactives dans les halls des hôtels des Impôts !**

Et si malgré tout cela, le contribuable a besoin de parler et de voir quelqu'un ? Il lui faudra alors... Prendre rendez-vous.

Source : www.radins.com - 10 mai 2016

*Dicton du mois :
Froid Mai et chaud Juin
emplissent la grange
jusqu'aux coins.*

ÊTES-VOUS À JOUR DANS VOS VACCINATIONS ?

Le tétanos est causé par une bactérie qui vit très longtemps (plus de 100 ans) et qui se trouve partout dans la terre. Il s'introduit dans le corps par une blessure ou une petite plaie. Le tétanos attaque le système nerveux. Il est mortel une fois sur trois ou peut laisser des séquelles graves. **Le vaccin est le seul moyen d'être protégé contre le tétanos.** Après avoir été vaccinée contre le tétanos, une personne adulte est protégée pendant environ vingt ans. **Les rappels, à 65 ans se font tous les 10 ans.**

Et le zona ?

Quand un enfant ou un adulte a guéri de la varicelle, le virus reste dans le corps. Plusieurs années après, ce virus peut se réveiller et provoquer un zona. La réactivation du virus se produit habituellement lorsque le système immunitaire de la personne est affaibli par un autre problème de santé ou le vieillissement.

Les personnes âgées sont les plus concernées.

Le zona provoque souvent des douleurs, des fourmillements ou des démangeaisons, avant qu'une éruption se déclare (de petites vésicules, comme des cloques / des bulles remplies de liquide qui se dessèchent, forment des croûtes et guérissent au bout de quelques semaines).

La vaccination contre le zona est recommandée chez les adultes âgés de 65 et plus. Une seule injection suffit et la vaccination contre le zona permet de réduire de moitié le nombre de nouveaux cas de zona par an. Depuis le 25 avril, le Ministère de la Santé préconise cette vaccination. **Interrogez votre médecin.**

Source : www.vaccination-info-service.fr/vaccins-et-maladies/zona

PRIX, LIVRAISON, DROIT DE RÉTRACTATION... Ce qu'il faut savoir lorsque l'on fait ses achats à distance avec internet, les sms, le téléachat...

Le prix

Il doit obligatoirement être donné en euros et toutes taxes comprises (TTC). Normalement, celui-ci doit inclure les frais de livraison.

La livraison

S'il est possible de se faire livrer à domicile ou près de chez soi, la société est tenue de vous informer sur les conditions de livraison et l'éventuel délai d'attente. Si celui-ci n'est pas respecté, vous pouvez annuler votre achat par lettre recommandée.

Le bien ou le service proposé

Que ce soit par écrit, oral ou via la télévision, un descriptif aussi précis que possible du produit doit être fourni avec de préférence une fiche technique, ainsi que la durée de disponibilité des pièces détachées. Par ailleurs les photos doivent correspondre au produit vendu et ne peuvent en aucun cas être données à « titre indicatif » !

Le droit de rétractation

Très important, celui-ci vous permet de renoncer à un achat. Il doit être au minimum de 14 jours (sauf spectacles ; CD, DVD, logiciels informatiques ouverts ; mobilier sur mesures, restaurants, etc...). Certaines entreprises proposent néanmoins des durées plus longues. Attention à sa date de début. Si vous achetez un bien, celle-ci commence le jour de sa réception. En revanche, si vous achetez un service, celle-ci débute le jour de la signature du contrat.

Où s'adresser en cas de problème ?

Dans un premier temps, essayez de joindre la société avec laquelle vous avez conclu l'achat. Si celle-ci est de mauvaise foi, vous pouvez vous adresser à la Direction Générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) qui peut le cas échéant vous prodiguer de précieux conseils.

Un conseil avant d'acheter

Ne négligez jamais les Conditions Générales de Vente. Même si cela paraît fastidieux, il faut toujours les lire. Faites-vous l'adage « un homme informé en vaut deux » !

Source : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10485 et www.planet.fr

UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES

47^{ème} congrès

Du 14 au 17 juin 2016

Vittel

UNSA
ferroviaire

**L'UNSA, syndicalisme de référence
des salariés du ferroviaire**

www.unsa.ferroviaire.org